PIECE N°3 ***C.C.T.P***

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

COMMUNE DE MAZERES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES

FOURNITURE D'UNE BALAYEUSE – LAVEUSE COMPACTE DE VOIRIE D'UNE CAPACITE DE 2m3 ENVIRON

I - OBJET DU MARCHÉ

Les stipulations de ce Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concernent l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte d'environ 2m3.

II - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

2-1 Domaines d'application

La machine devra être conçue pour le balayage des trottoirs, (neufs et anciens) et des voiries de la commune.
Les salissures à balayer seront spécifiques au milieu urbain (feuilles mortes, papier gras, bouteilles, gravillons, etc.).
Les types de revêtement de sols seront également très variés, des plus résistants au plus fragiles (enrobé, pavés, dalles en pierre, etc.).

2-2 Normes

Le matériel faisant l'objet du présent marché doit être conforme en tous points aux prescriptions édictées par les règlementations de sécurité et homologations en vigueur, et plus particulièrement aux exigences du Code de la Route des normes Françaises et Européennes (normes CE).
En ce qui concerne le niveau sonore et les émissions de gaz, les normes Européennes devront être satisfaites.
Le matériel devra être conforme au code de la route et au code du travail.

2-3 Descriptif technique

1) **Châssis :**
   - Le châssis sera construit en acier, de type PL avec longerons et traverses mécano soudées, à haute résistance à la torsion et de grande stabilité.
   - L'ensemble des accessoires latéraux sera déposable pour faciliter l'interchangeabilité en cas de chocs.
   - La maniabilité étant un point important par rapport à notre besoin, elle sera assurée au minimum par 4 roues directrices ou une articulation centrale (2 roues en mode déplacement).
   - Le châssis, la cabine et toutes pièces métalliques traitées avec apprêt époxy ou équivalent et peinture de finition acrylique polyuréthane, le traitement anticorrosion sera garanti à vie.
   - Réservoir à gasoil d'une capacité de 70 litres minimum.
   - Suspension avant et arrière obligatoires. La suspension ne devra pas nécessiter un entretien périodique.
   - Freinage hydrostatique sur la transmission et circuit de freinage sur les quatre roues du type à disque.
   - Frein de parking de type négatif empêchant tout déplacement lorsqu'il est activé et immobilisant la machine en cas de panne moteur.
   - Roues avant et arrière identiques, pneumatiques de type routier.

2) **Motorisation et chaîne cinématique :**

- Motorisation homologuée selon la norme en vigueur.
- Cylindrée minimale de 3,0I.
- Puissance d'environ 100 Ch (+ ou – 20%).
- Couple minimum 270Nm à 1300 tr/mn minimum.
- Régime de travail de 1500 à 2000 tr/min.
- Niveau dépollution obtenu sans l'utilisation d'additif ni de filtres à particules avec entretien.
- Avancement hydrostatique.
- Echappement avec silencieux : niveau de puissance acoustique : 100-110 dB (A).

3) **Cabine :**

- La cabine sera ventilée, chauffée, climatisée, étanche à l'eau et aux infiltrations de poussières de l'extérieur.
- La cabine devra être conçue de manière à assurer au conducteur les meilleures conditions d'habilité ainsi que le maximum de visibilité.
- Les sièges conducteur et passager seront réglables et équipées d'une suspension, un réglage en fonction du poids du chauffeur et du passager sera prévu.
- Les commandes des équipements de travail devront être situées dans la cabine, à portée de main du conducteur.
- La cabine devra être équipée d'un auto radio CD.
- De deux rétroviseurs de route et de trois rétroviseurs de travail.
- La cabine sera équipée d'un moniteur en cabine avec toutes les informations concernant :
  - Compte tours moteur, turbine d'aspiration, pression d'huile hydraulique.
  - Indication de la consommation instantanée et moyenne.
  - Compteur horaire total, balayage et déplacement.
  - Diagnostique de pannes, affichage des anomalies et alarme de dysfonctionnement.
  - Système d'auto diagnostique.
- Le tableau de bord comprendra :
  - Une jauge à gasoil et à eau d'humectage, température moteur.
  - Alarmes sonores et témoins lumineux judicieusement disposé pour les organes vitaux.
  - Un compteur kilométrique.

4) **Cuve à déchets :**

- Cuve à déchets d'environ 2m3 utiles en acier inoxydable. La capacité utile réelle devra être précisée.
- Vidage gravitaire (sans dispositifs mécaniques) par basculement hydraulique sur l'arrière à 1300 mm du sol minimum et une largeur maximale de 1300 mm.
- La benne devra être parfaitement étanche.
- La benne devra présenter tous les avantages afin de faciliter son lavage journalier.
- La benne à déchets sera relevable hydrauliquement avec une pompe de secours manuelle pour permettre un accès aisé à la mécanique.
- Idéalement l'angle d'inclinaison maximal doit permettre d'effectuer les éventuelles opérations de maintenance à l'aide d'équipements de levage de charges.

5) **Dispositif de balayage :**

- La balayeuse devra être équipée d'un dispositif de balayage permettant le nettoyage de la chaussée en un seul passage, (y compris les caniveaux profonds), sur une largeur minimum de 2200 mm ; La vitesse de rotation sera réglable depuis la cabine.
- Diamètre des balais : 800 mm minimum.

- Buse d’aspiration suspendue équipée d’un volet permettant l’aspiration d’objet plus volumineux.
- Relevage et centrage du groupe de balayage en fin de travail, avec un seul interrupteur.
- Remplacement rapide des brosses.
- Possibilité de balayer en marche arrière.

6) **Humectage :**
   - Capacité totale en eau de 300 l minimum.
   - Les réservoirs devront être construits en acier inoxydable ou garantis à vie contre la corrosion.
   - Pompe à eau avec coupure automatique et filtre.
   - Humectage sur les balais, devant la buse, dans la buse et le conduit d’aspiration.
   - Commandes d’humectage en cabine, (chaque fonction sera indépendante).
   - Système de recyclage des eaux usées du container conçu le plus simplement possible.

7) **Dispositif d’aspiration :**
   - Turbine en acier, débit 12000 m3/h minimum.
   - L’accès à la turbine devra être le plus facile possible pour faciliter l’entretien journalier, (y compris si cette dernière est équipée d’un système de lavage automatique).
   - Echappement de l’air en haut vers l’arrière, sans créer de nuisances autour de la machine.

8) **Equipement de lavage qui devra fonctionner simultanément avec le balayage, composé de :**
   - Une perche de lavage sur la partie supérieure de la machine pivotante à 360° avec un enrouleur et 10 mètres de tuyau.
   - Un dispositif d’accrochage de la perche de lavage au-dessus de la cabine et dans le gabarit de la machine.
   - Pompe haute pression minimum 150 Bars et un débit de 15l/min.
   - Rampe de lavage avant à orientation manuel.

9) **Divers obligatoire :**
   - Potence aspire feuilles.
   - Caméra arrière de rétro vision.
   - Caméra de buse.

III - CARACTERISTIQUES A FOURNIR

Le fournisseur devra remettre un dossier technique complet de la machine.
Le titulaire devra fournir à la livraison de la machine et sans supplément de prix les documents suivants :

- 1 catalogue des pièces détachées en français,
- 1 manuel d’utilisation de la machine en langue Française,
- Les plans des différents circuits hydraulique, électrique, etc.

IV - DELAIS ET CONDITIONS

Le candidat s’engage à effectuer les prestations suivantes :

- La livraison et la mise en route de la machine au Centre Technique Municipal.
- La formation à l’utilisation et à l’entretien courant de la machine pour 2 chauffeurs.
- 8 semaines à compter de l’acceptation de l’offre.